



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2021

DATE DE LA CONVOCATION : 26 FEVRIER 2021

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice :	27
- de Présents :	22
- de Représentés :	4
- de Votants :	26

L'an deux mil vingt et un, le mardi deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle des Confluences – place Joseph Faure, sous la présidence de M. Sébastien DUCHAMP, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. DUCHAMP Sébastien	M. EVEZARD Claude	M. CARREAU Valentin
Mme REYNIER Annie	M. CHEVALIER Jean-Paul	M. LEYGNAC Jean Claude
M. REYNES Patrick	M. VAN NIEUWENHUYSE Régis	Mme BRIANÇON Laurence
Mme MONTALTI Fabienne	Mme GALEWSKI Nathalie	M. LAFON Francis
M. DABERTRAND Jean	M. GLENZ Richard	
Mme MIGNARD Sophie	Mme SAIDI Nora	
M. BRIGOULET Jean Marie	M. BLATEAU Emmanuel	
Mme BAUDRY Eliette	Mme DESSERPRIT Gaëlle	
Mme FERRACCI Dominique	Mme BLAUDY Mainell	

ETAIENT EXCUSES REPRESENTES :

M. REMOND Eric (procuration M. BRIGOULET)
 Mme CONSTANT Marie-Noëlle (procuration M. DUCHAMP)
 Mme VERGNE Géraldine (procuration M. GLENZ)
 Mme PIEMONTESI Josiane (procuration M. LEYGNAC)

ETAIT EXCUSE :

M. JOULIE Jacques

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Valentin CARREAU est désigné secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance, Sébastien DUCHAMP indique que le centre de vaccination ouvrira le mercredi 3 mars, 2 demi-journées par semaine (mercredi et jeudi après-midi). L'Agence Régionale de Santé attribue 72 doses par semaine. Le docteur référent est le Dr MAUREILLE et l'infirmière référente Sylvie PELISSIER. Il remercie les services de la ville de leur mobilisation. Il précise également que le centre est intégralement porté par la ville d'Argentat-sur-Dordogne, sur la coordination, les moyens techniques et financiers.

Le choix des patients vaccinés se fait sur des critères médicaux et qu'il n'appartient pas aux élus et agents de la ville de positionner les patients.

Il indique qu'une réunion O.P.A.H. (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat) se tiendra le lundi 29 mars à 18 heures. Des invitations seront envoyées.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire précise que dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 mai 2020, il a l'obligation, en vertu des dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT de rendre compte des délégations qu'il a exercées. Monsieur le Maire rend ainsi compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a exercées en matière de droit de préemption, de délivrance et reprise de concessions funéraires.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET GENERAL ARGENTAT-SUR-DORDOGNE

Fabienne MONTALTI présente le Compte Administratif 2020 du Budget Général. Il détaille chaque chapitre budgétaire et, après que Monsieur le Maire a quitté la salle, invite le Conseil Municipal à délibérer sur le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,
- arrête les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils sont annexés dans le document joint (Compte Administratif – Budget Général).

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL ARGENTAT-SUR-DORDOGNE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)
Résultats reportés		515 246.13	394 170.74		394 170.74	515 246.13
Opérations de l'exercice	3 066 085.53	3 617 945.61	886 082.06	1 096 653.81	3 952 167.59	4 714 599.42
TOTAUX	3 066 085.53	4 133 191.74	1 280 252.80	1 096 653.81	4 346 338.33	5 229 845.55
Résultats de clôture		1 067 106.21	183 598.99			883 507.22
Restes à réaliser			39 019.84	100 000.00	39 019.84	100 000.00
TOTAUX CUMULES	3 066 085.53	4 133 191.74	1 319 272.64	1 196 653.81	4 385 358.17	5 329 845.55
RESULTATS DEFINITIFS		1 067 106.21	122 618.83			944 487.38

- constate, pour la comptabilité du Budget Général, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté ce jour relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET CINEMA

Fabienne MONTALTI présente le Compte Administratif 2020 du Budget Cinéma. Il détaille chaque chapitre budgétaire et, après que Monsieur le Maire a quitté la salle, invite le Conseil Municipal à délibérer sur le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- arrête les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils sont annexés dans le document joint (Compte Administratif – Budget Cinéma).

COMPTE ANNEXE POUR CINEMA

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)
Résultats reportés		1 090.79		9 000.67		10 091.46
Opérations de l'exercice	72 584.57	72 715.13	2 337.22	7 963.36	74 921.79	80 678.49
TOTAUX	72 584.57	73 805.92	2 337.22	16 964.03	74 921.79	90 769.95
Résultats de clôture		1 221.35		14 626.81		15 848.16
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	72 584.57	73 805.92	2 337.22	16 964.03	74 921.79	90 769.95
RESULTATS DEFINITIFS		1 221.35		14 626.81		15 848.16

- constate, pour la comptabilité annexe du Cinéma, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE BOURNEL

Fabienne MONTALTI présente le Compte Administratif 2020 du Budget annexe du lotissement Le Bournel. Il détaille chaque chapitre budgétaire et, après que Monsieur le Maire a quitté la salle, invite le Conseil Municipal à délibérer sur le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- arrête les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils sont annexés dans le document joint (Compte Administratif – Budget annexe Lotissement Le Bournel).

COMPTE ANNEXE BUDGET LOTISSEMENT "LE BOURNEL"

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)
Résultats reportés				12 987.44		12 987.44
Opérations de l'exercice	40 508.56	17 140.62		40 508.56	40 508.56	57 649.18
TOTAUX	40 508.56	17 140.62		53 496.00	40 508.56	70 636.62
Résultats de clôture	23 367.94			53 496.00		30 128.06
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	40 508.56	17 140.62		53 496.00	40 508.56	70 636.62
RESULTATS DEFINITIFS	23 367.94			53 496.00		30 128.06

- constate, pour la comptabilité annexe du Budget Lotissement, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fabienne MONTALTI indique que le dernier terrain vient d'être vendu.

Jean Claude LEYGNAC indique que c'est une bonne opération. Il pense que le lotissement pressenti à côté du futur pôle sécurité sera également de nature à pouvoir accueillir de nouveaux habitants.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET EAU POTABLE

Fabienne MONTALTI présente le Compte Administratif 2020 du Budget eau potable. Il détaille chaque chapitre budgétaire et, après que Monsieur le Maire a quitté la salle, invite le Conseil Municipal à délibérer sur le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- arrête les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils sont annexés dans le document joint (compte administratif – budget eau potable).

COMPTE ANNEXE POUR SERVICE DE L'EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)
Résultats reportés	5 973.63			582 924.93	5 973.63	582 924.93
Opérations de l'exercice	76 616.22	87 501.50	83 273.96	113 868.12	159 890.18	201 369.62
TOTAUX	82 589.85	87 501.50	83 273.96	696 793.05	165 863.81	784 294.55
Résultats de clôture		4 911.65		613 519.09		618 430.74
Restes à réaliser			35 455.80		35 455.80	
TOTAUX CUMULES	82 589.85	87 501.50	118 729.76	696 793.05	201 319.61	784 294.55
RESULTATS DEFINITIFS		4 911.65		578 063.29		582 974.94

- constate, pour la comptabilité annexe du service de l'eau, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Fabienne MONTALTI présente le Compte Administratif 2020 du Budget Assainissement Collectif Il détaille chaque chapitre budgétaire et, après que Monsieur le Maire a quitté la salle, invite le Conseil Municipal à délibérer sur le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- arrête les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils sont annexés dans le document joint (compte administratif – budget assainissement collectif).

COMPTE ANNEXE POUR SERVICE ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)
Résultats reportés Opérations de l'exercice		134 440.08		95 297.78		229 737.86
	67 321.51	109 192.44	24 974.92	58 826.70	92 296.43	168 019.14
TOTAUX	67 321.51	243 632.52	24 974.92	154 124.48	92 296.43	397 757.00
Résultats de clôture Restes à réaliser		176 311.01		129 149.56		305 460.57
			18 617.16		18 617.16	
TOTAUX CUMULES	67 321.51	243 632.52	43 592.08	154 124.48	110 913.59	397 757.00
RESULTATS DEFINITIFS		176 311.01		110 532.40		286 843.41

- constate, pour la comptabilité annexe du service assainissement, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Fabienne MONTALTI présente le Compte Administratif 2020 du Budget assainissement non collectif. Il détaille chaque chapitre budgétaire et, après que Monsieur le Maire a quitté la salle, invite le Conseil Municipal à délibérer sur le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- arrête les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils sont annexés dans le document joint (compte administratif – budget assainissement non collectif).

COMPTE ANNEXE POUR SPANC

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)
Résultats reportés Opérations de l'exercice		1 844.48				1 844.48
	1 831.00	5 714.30			1 831.00	5 714.30
TOTAUX	1 831.00	7 558.78			1 831.00	7 558.78
Résultats de clôture Restes à réaliser		5 727.78				5 727.78
TOTAUX CUMULES	1 831.00	7 558.78			1 831.00	7 558.78
RESULTATS DEFINITIFS		5 727.78				5 727.78

- constate, pour la comptabilité annexe du SPANC, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET GENERAL ARGENTAT-SUR-DORDOGNE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats,

le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET CINEMA

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE BOURNEL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET EAU POTABLE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET CINEMA

Fabienne MONTALTI indique qu'il appartient au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constatée au Compte Administratif 2021 du Budget Cinéma de la commune d'Argentat-sur-Dordogne. Le résultat cumulé s'élève à **15 846,16 €** au regard des éléments suivants :

POUR MEMOIRE :

- Résultat d'exploitation antérieur reporté (report à nouveau)	1 090,79 €
- Résultat d'investissement antérieur reporté	9 000,67 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2020

- Solde d'exécution de l'exercice	5 626,14 €
- Solde d'exécution cumulé	14 626,81 €

RESTES A REALISER AU 31.12.2020

- Dépenses d'investissement	0.00 €
- Recettes d'investissement	0.00 €

Solde des restes à réaliser :	0.00 €
-------------------------------	--------

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A LA DATE DU 31.12.2020

- Rappel du solde d'exécution cumulé	14 626,81 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	0.00 €

Solde :	14 626,81 €
Besoin de financement total :	0.00 €
RESULTAT D'EXPLOITATION A AFFECTER	

- Résultat de l'exercice :	130,56 €
- Résultat antérieur :	1 090,79 €

Total à affecter :	1 221,35 €
---------------------------	-------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

• Résultat cumulé de la section d'exploitation :	
1° - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement – Crédit du compte 1068 sur B.P. 2020	0.00 €
2° - Affectation complémentaire en "Réserves" Crédit du compte 1068 sur B.P. 2020	0.00 €
3° - Déficit ou excédent d'exploitation à reporter au B.P. 2021 (report à nouveau débiteur ou créditeur)	
Report créditeur section d'exploitation (002)	1 221,35 €
• Report créditeur section d'investissement (001)	14 626,81 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE BOURNEL

Fabienne MONTALTI indique qu'il appartient au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constatée au Compte Administratif 2020 du Budget annexe du Lotissement Le Bournel de la commune d'Argentat-sur-Dordogne. Le résultat cumulé s'élève à **30 128,06 €** au regard des éléments suivants :

POUR MEMOIRE :

- Résultat d'exploitation antérieur reporté (report à nouveau)	0.00 €
- Résultat d'investissement antérieur reporté	12 987.44 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2020

- Solde d'exécution de l'exercice	40 508,56 €
- Solde d'exécution cumulé	53 496,00 €

RESTES A REALISER AU 31.12.2020

- Dépenses d'investissement	0.00 €
- Recettes d'investissement	0.00 €
Solde des restes à réaliser :	0.00 €

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
A LA DATE DU 31.12.2020**

- Rappel du solde d'exécution cumulé	53 496,00 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	0.00 €
Solde :	53 496,00 €
Besoin de financement total :	0.00 €

RESULTAT D'EXPLOITATION A AFFECTER

- Résultat de l'exercice :	0.00 €
- Résultat antérieur :	0.00 €

Total à affecter : 0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

• **Résultat cumulé de la section d'exploitation :**

1° - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement – Crédit du compte 1068 sur B.P. 2021 0.00 €

2° - Affectation complémentaire en "Réserves" Crédit du compte 1068 sur B.P. 2021 0.00 €

3° - Déficit ou excédent d'exploitation à reporter au B.P. 2021 (report à nouveau débiteur ou créditeur)

Report débiteur section d'exploitation (002) - 23 367,94 €

• **Report créditeur section d'investissement (001) 53 496,00 €**

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET EAU POTABLE

Fabienne MONTALTI indique qu'il appartient au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constatée au compte administratif 2021 du budget Eau Potable de la commune d'Argentat-sur-Dordogne. Le résultat cumulé s'élève à 618 430,74 €, au regard des éléments suivants :

POUR MEMOIRE :

- Résultat d'exploitation antérieur reporté (report à nouveau)	- 5 973,63 €
- Résultat d'investissement antérieur reporté	582 924,93 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2020

- Solde d'exécution de l'exercice	30 594,16 €
- Solde d'exécution cumulé	613 519,09 €

RESTES A REALISER AU 31.12.2020

- Dépenses d'investissement	35 455,80 €
- Recettes d'investissement	0.00 €
Solde des restes à réaliser :	- 35 455,80 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A LA DATE DU 31.12.2020

- Rappel du solde d'exécution cumulé	613 519,09 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	- 35 455,80 €
Solde :	578 063,29 €
Besoin de financement total :	0.00 €

RESULTAT D'EXPLOITATION A AFFECTER

- Résultat de l'exercice :	10 885,28 €
- Résultat antérieur :	- 5 973,63 €
Total à affecter :	4 911,65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- **Résultat cumulé de la section d'exploitation :**

1° - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement – Crédit du compte 1068 sur B.P. 2021	0.00 €
2° - Affectation complémentaire en "Réserves" Crédit du compte 1068 sur B.P. 2021	0.00 €
3° - Déficit ou excédent d'exploitation à reporter au B.P. 2021 (report à nouveau débiteur ou créditeur)	
Report créditeur section d'exploitation (002)	4 911,65 €

● Report créditeur section d'investissement (001)	578 063,29 €
--	---------------------

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Fabienne MONTALTI indique qu'il appartient au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constatée au compte administratif 2020 du budget Assainissement Collectif de la commune d'Argentat-sur-Dordogne. Le résultat cumulé s'élève à **305 460,57 €**, au regard des éléments suivants :

POUR MEMOIRE :

- Résultat d'exploitation antérieur reporté (report à nouveau)	134 440,08 €
- Résultat d'investissement antérieur reporté	95 297,78 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2020

- Solde d'exécution de l'exercice	33 851,78 €
- Solde d'exécution cumulé	129 149,56 €

RESTES A REALISER AU 31.12.2020

- Dépenses d'investissement	18 617,16 €
- Recettes d'investissement	0.00 €

Solde des restes à réaliser : - 18 617.16 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A LA DATE DU 31.12.2020

- Rappel du solde d'exécution cumulé	129 149,56 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	- 18 617,16. €

Solde : 110 532,40 €
Besoin de financement total : 0.00 €

RESULTAT D'EXPLOITATION A AFFECTER

- Résultat de l'exercice :	41 870,93 €
- Résultat antérieur :	134 440,08 €
Total à affecter :	176 311,01€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- **Résultat cumulé de la section d'exploitation :**

1° - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement – Crédit du compte 1068 sur B.P. 2021 0.00 €

2° - Affectation complémentaire en "Réserves" Crédit du compte 1068 sur B.P. 2021 0.00 €

3° - Déficit ou excédent d'exploitation à reporter au B.P. 2021 (report à nouveau débiteur ou créditeur)

Report créditeur section d'exploitation (002) 176 311,01 €

- **Report créditeur section d'investissement (001) 129 149,56 €**

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Fabienne MONTALTI indique qu'il appartient au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constatée au compte administratif 2020 du budget Assainissement Non Collectif de la commune d'Argentat-sur-Dordogne. Le résultat cumulé s'élève à 5 727,78 €, au regard des éléments suivants :

POUR MEMOIRE :

- Résultat d'exploitation antérieur reporté (report à nouveau)	1 844,48 €
- Résultat d'investissement antérieur reporté	

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2020

- Solde d'exécution de l'exercice	
- Solde d'exécution cumulé	

RESTES A REALISER AU 31.12.2020

- Dépenses d'investissement	
- Recettes d'investissement	

Solde des restes à réaliser :

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A LA DATE DU 31.12.2020

- Rappel du solde d'exécution cumulé	
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	

Solde :

Besoin de financement total :**RESULTAT D'EXPLOITATION A AFFECTER**

- Résultat de l'exercice :	3 883,30 €
- Résultat antérieur :	1 844,48 €
Total à affecter :	5 727,78 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- **Résultat cumulé de la section d'exploitation :**

- 1° - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement – Crédit du compte 1068 sur B.P. 2021
- 2° - Affectation complémentaire en "Réserves" Crédit du compte 1068 sur B.P. 2021
- 3° - Déficit ou excédent d'exploitation à reporter au B.P. 2021 (report à nouveau débiteur ou créditeur)

Report créditeur section d'exploitation (002)	5 727,78 €
--	-------------------

- **Report créditeur section d'investissement (001)**

AMENAGEMENT URBAIN – MOBILITE DOUCE - ZONE DE RENCONTRE AVENUE FOCH - DEMANDE DE SUBVENTION

Actuellement, la très grande majorité des déplacements sont effectués en voiture alors que les distances parcourues sont également majoritairement inférieures à 5 km.

Face à la prise de conscience générale entourant le dérèglement climatique, la santé, un nouveau modèle de mobilité et d'aménagement d'un territoire doit être adopté.

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de la politique de transition écologique initiée par la municipalité, la Commune souhaite poursuivre en 2021 les aménagements de l'avenue Foch afin d'inciter les Argentacois à utiliser le vélo, tout en leur assurant confort et sécurité.

Ainsi, cet aménagement urbain permettra aux cyclistes de bénéficier d'une entrée de ville sécurisée afin de relier la place Gambetta et l'avenue Pasteur déjà caractérisée par le déplacement doux.

Ces aménagements vont permettre de favoriser la mobilité douce et compléter les aménagements déjà réalisés lors de la réalisation de la requalification des rues et du centre-ville.

Afin d'assurer un projet de qualité dans sa globalité, et sachant que les réseaux d'assainissement nécessitent d'être renouvelés, la commune souhaite que ces travaux soient réalisés simultanément.

Le montant des travaux d'aménagement est estimé à 119 000 € HT. L'Etat au titre de la DETR et le Conseil Départemental sont susceptibles de subventionner ces travaux conformément au plan de financement ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- décide la réalisation de l'opération proposée.

- arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

				H.T.	T.T.C
Montant Global de l'opération retenue pour la demande de subvention				119 000 €	142 800 €
Subventions		Plafond	Taux		
DETR ETAT	Travaux d'aménagement d'espaces publics		35 %	41 650 €	
Conseil Départemental	CONTRACTUALISATION 2021-2023	100 000	25 %	25 000 €	
Autofinancement communal				52 350 €	76 150 €

- sollicite l'attribution des aides auprès de l'Etat, et du Conseil Départemental tel qu'indiqué ci-dessus.

- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

ACQUISITION FONCIERE – DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre du projet de revitalisation du centre-ville, le Conseil Municipal a souhaité à l'occasion de sa séance du 28 janvier 2021 profiter de l'opportunité d'acquérir l'immeuble appartenant à Mme SOULIER situé place Gambetta. A cette occasion, le Conseil Municipal a exprimé son souhait d'y implanter un lieu culturel (cinéma...). L'immeuble adjacent pourrait être inclus dans cette opération. Les acquisitions

foncières pour réaliser ce projet peuvent être subventionnées au titre de la DETR, dans la limite de 100 000 € de dépenses.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une aide auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- décide la réalisation de l'opération proposée.
- arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

Montant Global de l'opération retenue pour la demande de subvention				H.T.
				100 000 €
Subventions		Plafond	Taux	
ETAT	SUBVENTION DETR 2021	100 000	35%	35 000 €
Autofinancement communal				65 000 €

- sollicite l'attribution des aides auprès de l'Etat.
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

Francis LAFON demande si la finalité est l'implantation du cinéma.

Sébastien DUCHAMP indique que l'équipe actuelle ne souhaite pas conserver le cinéma dans le bâtiment du Turenne, mais de le ramener au cœur de ville, ce qui nécessite de trouver un lieu d'implantation.

Dans un premier temps, la commission culture se réunira, avant la tenue d'une réunion publique.

Sébastien DUCHAMP souhaite mettre en place des ateliers participatifs, pour définir un nouveau projet de cinéma pour Argentat.

Jean Claude LEYGNAC indique qu'un bureau d'études avait donné des axes de réflexion sur le cinéma.

FESTIVAL ARTS DE LA RUE – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de l'organisation d'un festival « Arts de la Rue » à destination principalement des familles les 14 et 15 août 2021. Plusieurs compagnies d'arts de la rue (cirque, concert, théâtre...) investiront les ruelles de la commune sur ces deux jours. L'objectif est de pouvoir proposer un festival multidisciplinaire à la population locale mais aussi touristique.

Le montant prévisionnel du projet est de : **22 700 € TTC.**

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Financeurs	Montant
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	7 100€
Conseil Départemental de la Corrèze	6 000€
Autofinancement	9 600€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- décide de réaliser ce projet sous réserve des financements obtenus.
- approuve le projet et le plan de financement.
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et

du Conseil Départemental de la Corrèze.

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la demande d'aide du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et du Conseil Départemental de la Corrèze et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la réalisation de ce projet

DON D'OUVRAGES AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit.

Dans le cadre de sa politique de classement et de conservation des archives municipales, et de l'ancien fonds de la bibliothèque, la Mairie d'Argentat prévoit de donner pour en assurer une conservation pérenne les ouvrages dont la liste suit (annexe).

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de ce don effectué à titre gracieux aux Archives Départementales de la Corrèze.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- approuve le don des ouvrages décrits en annexe :
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

PLAQUE COMMEMORATIVE : DEMANDE DE SUBVENTION

Trois familles corréziennes (familles Aubertie, Bouyou, Bouyssou) ont été honorées d'une médaille de Justes parmi les Nations le 04 février 2020. Afin de pérenniser la mémoire de ces Justes, un monument rappelant leurs gestes sera édifié dans le Jardin Jean Saintangel.

Une plaque commémorative complètera le monument.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt mémoriel de ce monument et propose aux membres du Conseil Municipal la conception d'une plaque commémorative pour le prix de 866,67 € H.T. auprès de l'entreprise Gane Fleurs, 7 avenue Joseph Vachal, 19400 Argentat-sur-Dordogne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- approuve la conception de la plaque commémorative.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer la demande de subvention pour un montant aussi élevé que possible auprès des partenaires financiers susceptibles de participer à ces travaux : Ministère de la Défense, Secrétariat Général pour l'Administration, direction de la mémoire, du Patrimoine et des Archives.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

Sébastien DUCHAMP indique que la cérémonie se tiendra le 4 juin à 10 heures 30.

RESTAURATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES – DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de sa politique de classement et de conservation des archives municipales, la Mairie d'Argentat-sur-Dordogne prévoit la restauration pour 2021 d'un plan d'alignement de 1844.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de la conservation de ce document et propose une restauration de celui-ci auprès de l'atelier A livre ouvert d'Elise Beauvallet, 17 rue du

commerce, 19160 NEUVIC, après analyse de trois séries de devis, de façon à assurer sa pérennité.
Le coût de cette opération s'élève à 1479,00 € (TVA non applicable).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- approuve la restauration du plan d'alignement décrit ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer la demande de subvention pour un montant aussi élevé que possible auprès des partenaires financiers susceptibles de participer à ces travaux : Conseil Départemental de la Corrèze.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – SURVEILLANCE DES BAINNADES

Au regard des difficultés rencontrées pour recruter des agents saisonniers qualifiés en nombre suffisant et adaptés aux secours locaux à entreprendre au centre aquarécréatif, il est envisagé de solliciter le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour que ce dernier mette à disposition du personnel pendant les mois de juillet et août 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, autorise Monsieur le Maire à signer avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours une convention de mise à disposition de personnel qualifié et à signer l'avenant financier estimatif relatif aux frais engendrés.

RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS

Afin d'assurer le fonctionnement du centre aqua-récréatif, du camping municipal, de la maison du patrimoine et des services techniques municipaux, il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier. Il est ainsi nécessaire de recruter les agents pour les fonctions, périodes et temps de travail énumérés ci-après :

Dates du contrat	Nombre d'heure mensuel	Poste
10 mai au 30 sept	517h (23h30 annualisées)	CAMPING
19-20 et 26-27 juin	23h	BAR CA
1 ^{er} au 31 juillet	151h	BEESAN / BPJEPS AAN
1 ^{er} au 31 juillet	123h	BAR CA
1 ^{er} au 31 juillet	96h	ACCUEIL CA
1 ^{er} au 31 juillet	151h	BAR CA
1 ^{er} au 31 juillet	151h	BAR CA
1 ^{er} au 31 juillet	100h	ACC CA + CAMPING (acc+entretien)
1 ^{er} au 31 août	151h	BEESAN / BPJEPS AAN
1 ^{er} au 31 août	144h	BAR CA
1 ^{er} au 31 août	149h	BAR CA
1 ^{er} au 31 août	102h	ACCUEIL CA
1 ^{er} au 31 août	133h	BAR CA
1 ^{er} au 31 août	110h	ACC CA + CAMPING (acc+entretien)
1 ^{er} avril au 31 août	Temps complet	Agent Services Techniques Municipaux (CTM)
21 juin au 4 septembre	Temps complet	Agent Services Techniques Municipaux (CTM)
1 ^{er} juillet au 31 août	5 H hebdo	Agent Maison du Patrimoine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,
- décide le recrutement direct des agents énumérés ci-avant. La rémunération sera calculée par référence à l'indice afférent :

- au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif, d'adjoint technique ou adjoint du patrimoine pour les agents saisonniers.

Selon les nécessités de service, il pourra être demandé aux agents d'effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires.

- autorise Monsieur le Maire à conclure les contrats d'engagement.

CONVENTION DE GESTION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir les modalités de gestion du contrat d'assurance qui vient d'être conclu avec la C.N.P. pour les risques statutaires du personnel.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze peut assurer cette gestion dans le cadre des missions facultatives que les collectivités qui lui sont affiliées peuvent lui confier en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de demander au Centre de Gestion d'assurer cette mission et de l'autoriser à signer avec cet établissement la convention qui en régit les modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,
- demande au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze d'assurer la gestion du contrat d'assurance conclu avec la C.N.P. pour la couverture des risques statutaires du personnel, selon les modalités pratiques et financières décrites par convention.

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze qui se renouvellera chaque année par tacite reconduction pour la même durée que le contrat d'assurance C.N.P. et dans la limite d'une durée de 6 ans.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE 4 VILLAGES DE LA COMMUNE DE SAKAL – DEMANDE DE SUBVENTION

Depuis 2002, des moyens ont été déployés dans le cadre de la coopération décentralisée née en 2002 entre la commune sénégalaise de Sakal et les communes de Malemort et Argentat. Au fil des années, les domaines d'intervention ont été variés (scolarité, santé, ...) mais la demande prioritaire a toujours été l'amélioration de l'accès à l'eau pour tous les villages. Ainsi, depuis près de 20 ans, plusieurs programmes ont permis le raccordement progressif d'un grand nombre de villages et hameaux. Une nette amélioration dans le domaine de l'eau et de l'assainissement a été constatée.

Afin de poursuivre ces efforts, un nouveau programme est envisagé et vise à alimenter en eau potable quatre villages desservant 624 habitants et à installer des bornes fontaines au centre de ces villages. Ces travaux seront accompagnés d'actions d'éducation sanitaire.

Le coût maximal du projet est estimé à 100 000€ HT pour lesquels la commune d'Argentat-sur-Dordogne, commune qui dépose le dossier, sollicite une aide de 80% de l'Agence de Bassin Adour Garonne.

La commune d'Argentat sur Dordogne participera à ce financement à hauteur de 6 100€ (affectation des subventions 2019 et 2020 versées au Comité de Jumelage Argentat-Sakal).

Le reste du financement sera apporté par :

- Le Comité de Jumelage Argentat Sakal sur ses fonds propres
- Le Comité de Jumelage de Sakal sur ses fonds propres
- La Commune de Sakal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- approuve le projet de coopération.
- sollicite l'attribution des aides auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, tel qu'indiqué ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° d2020-09-99 en date du 22 septembre 2020 visée en Préfecture le 25 septembre 2020 sous le n° 019-200063022-20200922-d2020-09-99-DE

QUESTIONS DIVERSES

Jean Claude LEYGNAC demande que signifie AIRELLE, dans le cadre du restaurant de Saint-Bazile. Sébastien DUCHAMP lui répond qu'il s'agit une association spécialisée dans le développement de l'économie sociale et solidaire, qui accompagne toute création ou reprise d'activité.

Jean-Paul CHEVALIER précise qu'il vient d'effectuer 2 jours de stage avec cette association, qu'il se dirigerait vers une structure d'économie sociale et solidaire. Ce ne sera pas qu'un restaurant mais plus un lieu de vie pour Saint-Bazile.

Les statuts pourraient être une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) mais tout ceci est en réflexion.

Jean Claude LEYGNAC s'interroge sur le poste du gardien de camping.

Fabienne MONTALTI lui répond que le recrutement pose quelques difficultés du fait que ce soit un contrat à durée déterminée et qu'il faille occuper le logement.

Jean Claude LEYGNAC souhaite indiquer que les explications sur le tarif de l'eau figurant dans le compte rendu du bureau étaient très pertinentes, à savoir que VEOLIA facturait à terme échu l'abonnement, et la SAUR le facturera en début de période.

Richard GLENZ indique qu'il sera procédé à un lissage des abonnements pour 2021 et 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.



Le Maire

Sébastien DUCHAMP

Le présent compte-rendu de la séance du 2 mars 2021, établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, est publié en mairie.

-ooOoo-

Le compte-rendu est disponible sur :

- le site internet : <http://www.argentat-sur-dordogne.fr/>